



SUSPENSION DES TAXES SUR LE RIZ IMPORTÉ : LE GOUVERNEMENT DISPOSE-T-IL D'UNE POLITIQUE COLLECTIVE, CLAIRE ET COHÉRENTE, OU CHAQUE MINISTRE SUIT-IL SA PROPRE LIGNE ?

La question de la violation des droits des agriculteurs en matière de semences et de la pression trompeuse pour les obliger à acheter des semences industrielles conformément aux règles de l'UPOV n'est toujours pas clarifiée, suite à la signature par l'État Malagasy d'un accord de partenariat économique avec l'Union européenne le 10 juin 2026. Une décision grave, qui risque d'affecter les moyens de subsistance des paysans producteurs de riz, a été prise par les dirigeants au mois d'août.

L'objectif étant l'autosuffisance alimentaire, nous remercions l'Assemblée Nationale d'avoir décidé, en juillet 2026, lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative 2026, d'instaurer des taxes sur le riz importé à Madagascar : des droits de douane de 20 % auxquels s'ajoute une TVA de 5 %. Cependant, un mois plus tard, le 19 août, le Conseil des ministres a suspendu l'application de ces nouvelles taxes, sans préciser la durée de la suspension.

L'instauration de taxes constitue une mesure en faveur des agriculteurs malagasy, leur permettant de vendre leur production à un prix qui leur assure un bénéfice, minime ou substantiel, compte tenu des coûts élevés qu'ils doivent supporter pour produire et améliorer leurs récoltes. Depuis de nombreuses années, il est largement admis que l'importation de riz ruine les agriculteurs malagasy et nuit à l'économie nationale, ce qui a conduit les gouvernements successifs à promouvoir « l'autosuffisance et la souveraineté alimentaires », même si leurs actions n'étaient parfois pas orientées dans ce sens. Il est également de notoriété publique que les riziculteurs de certains pays hors de Madagascar bénéficient de diverses formes de subventions publiques, ce qui explique le faible coût de leur riz lorsqu'ils le vendent à l'extérieur. Sans parler du riz importé de mauvaise qualité, dont la raison du prix peu élevé est évident.

La décision prise par les députés constituait une avancée prometteuse pour permettre au riz des agriculteurs malgaches d'être vendu à un prix pouvant concurrencer celui du riz importé. Mais **la suppression des droits de douanes revient à aider les riziculteurs des autres pays à concurrencer les agriculteurs malagasy**.

Étant donné que le prix du riz a une incidence cruciale sur les moyens de subsistance de la majorité de la population malagasy, le Collectif TANY a entrepris des échanges avec diverses personnes et organisations.

Nous partageons les inquiétudes et les interrogations relatives aux intérêts que sert la décision du Conseil des ministres : est-ce que ce sont les importateurs dont plusieurs tonnes de riz étaient déjà arrivées dans le port de Toamasina à la mi-juillet, qui ont exercé une lourde pression sur divers membres du Conseil des ministres ? Ou est-ce le lobby des importateurs de riz à Madagascar, dont très peu sont des Malagasy, qui a fait en sorte que la décision visant à protéger les agriculteurs n'avait même pas été mise en œuvre, qu'elle a été suspendue temporairement pour une durée non précisée ? Par ailleurs, **bien que cette taxe ait été instaurée par la loi de finances, une simple communication orale de la Ministre du Commerce au Conseil des ministres a suffi à en suspendre l'application**. Cela prouve que le gouvernement n'a pas de politique claire visant à augmenter la production nationale de riz.

QUELQUES SUGGESTIONS

Il semblerait que les craintes d'une pénurie de riz, à l'approche de la période de soudure, aient incité le ministère du Commerce à préconiser la suspension des droits de douane sur le riz importé. Face à cela, une organisation de producteurs de riz suggère que **le ministère de l'Agriculture et les services de l'Etat qui pourraient collaborer**

avec lui, réalisent une enquête sur le terrain concernant les statistiques relatives à la production de riz au niveau local et régional.

De nombreux riziculteurs indiquent en effet que les quantités produites sont abondantes partout, mais que les agriculteurs stockent leur production pour la vendre lorsque le prix du riz augmentera, car ce prix était resté trop bas ces dernières années.

On sait également que l'achat de riz auprès des agriculteurs malagasy par la State Procurement of Madagascar (SPM) a été une solution envisagée par le ministère du Commerce, mais **les 37 tonnes achetées à Bongolava ne représentent qu'une goutte d'eau dans l'océan par rapport aux 800. 000 tonnes importées l'année dernière.** Par conséquent, cette initiative ne convaincra pas les défenseurs des paysans à moins qu'elle ne soit renforcée par diverses manières significatives et substantielles.

Les solutions préconisées par les paysans et plusieurs habitants, qui ont fait part de leur avis sont les suivantes :

- * l'adoption d'une politique claire et ferme par les dirigeants de l'État en faveur de la production nationale de riz et une attention particulière portée à la coordination des activités, afin de ne pas accroître la dépendance et la faim au sein de la population, composée majoritairement d'agriculteurs

- * une stratégie visant à accroître la productivité plutôt qu'à fournir aux populations vulnérables du riz, qui va être consommé rapidement et engendre de nouvelles difficultés ;

 - ++ augmentation du rendement à l'hectare grâce à un accompagnement technique agricole, à un appui à la gestion de l'exploitation et en termes d'équipements, faciliter l'accès aux financements pour les intrants, aux semences, aux engrais et, surtout, fournir aux agriculteurs des terrains à cultiver et des aides pour l'aménagement hydro-agricole;

 - ++ le renforcement des capacités des agriculteurs en matière de préparation et de stockage (gestion post-récolte) afin d'assurer un approvisionnement constant pendant la période de soudure, grâce à la construction de magasins de stockage communautaires ou individuels abordables pour les agriculteurs (en utilisant des matériaux locaux).

- * Un renforcement et une diversification des activités de soutien aux agriculteurs producteurs, telles que la fourniture de semences, d'engrais et de matériel, ainsi que élimination ou atténuation rigoureusement toutes les actions et tous les facteurs qui entravent ou s'opposent à la production agricole.

- * Une politique économique solide et claire visant à protéger à la fois les producteurs et les consommateurs.

CONCLUSION

L'objectif de cet article était de tirer la sonnette d'alarme en direction des dirigeants et des responsables de l'Etat impliqués. Il sera suivi d'autres communications exprimant le point de vue des agriculteurs, car la protection de leurs intérêts et de leurs terres constitue l'objet de la création du Collectif TANY.

7 septembre 2026

Collectif pour la défense des terres malgaches - TANY

patrimoine.malagasy@gmail.com, <https://terresmalgaches.info>, Facebook:TANYterresmalgaches, X ex-Twitter: @Collectif Tany